

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de bâtiments de logements,
65 - 75 rue Saint-Germain,
79 - 83 rue Saint-Germain,
ROMAINVILLE

ROMAINVILLE - LECA

N° d'enregistrement : F01119P00204

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV ROMAINVILLE LECA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RIVIERE MARC

RCS / SIRET

| 8 | 5 | 2 | 9 | 5 | 1 | 5 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |

Forme juridique

SSCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Réalisation d'un ensemble immobilier développant une surface de plancher d'environ 13 500 m ² pour environ 127 logements en accession et 90 logements destinés à une résidence seniors sur un terrain d'assiette d'environ 6 030 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition des bâtiments d'activités (garage, entrepôt, box de stockage)
- Réalisation d'un ensemble immobilier composé de 127 logements en accession et 90 logements pour personnes âgées pour une surface de plancher d'environ 13 500 m², avec l'utilisation du sous-sol existant (reconfiguré pour augmenter les espaces de pleine terre) pour le stationnement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de :

- Requalifier cet espace d'activité peu qualitatif au sein du tissu urbain et d'offrir une nouvelle offre de logements à moins de 500m de la future gare Serge Gainsbourg du prolongement de la ligne 11 du métro.
- Apporter une offre complémentaire de logement (pour personnes âgées) dans un quartier à proximité du centre-ville, des commerces afin d'enrichir du quartier.
- Conserver une maison participant à l'identité architecturale de la commune
- Répondre aux objectifs du SDRIF concernant l'augmentation de la densité humaine d'au moins 15% autour des gares.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des bâtiments d'activités existants (Désamiantage, curage, démolitions)
- Viabilisation du site, terrassement, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site
- Construction des bâtiments de logements

Les études géotechnique et hydrogéologiques, l'estimation des volumes et surcoût pour la gestion des terres excavées et le diagnostic et conclusions de l'état des milieux sont annexés au présent document.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend environ 217 logements collectifs dont :

- 127 logements en accession : 15% de studio, 15% de 2 pièces, 40% de 3 pièces, 25% de 4 pièces et 5% de 5 pièces. La SHAB de ces logements s'élève à environ 8 070 m² soit 63 m² de SHAB moyenne par logement.

- 90 logements correspondant à une résidence seniors : 14% de studios, 58% de 2 pièces, 28% de 3 pièces. La SHAB de ces logements s'élève à environ 4 140 m² soit 46 m² de SHAB moyenne par logement.

A ce stade, la position et les dimensions des bâtiments ne sont pas encore confirmés. Le projet pourra donc évoluer lors des études ultérieures. L'objectif étant de concevoir des bâtiments compacts permettant de retrouver des zones de pleine terre sur le site, qui en est actuellement totalement dépourvu.

Le site actuel est construit sur la quasi totalité de la parcelle à l'exception d'une aire de stationnement traité en enrobé et comprend un niveau de sous-sol.

Le niveau de sous-sol existant sera reconfiguré pour accueillir les stationnements dédiés aux logements d'une centaine de places environ. Le nombre de places a été optimisé pour permettre de retrouver des zones de pleine terre sur le site qui en est actuellement dépourvu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire valant permis de démolir dont le dépôt de permis de construire est prévu en octobre 2019.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R.122-2 du Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle :	6 030 m ²
- SHAB logements en accession	8 070 m ²
- SHAB résidence séniors	4 140 m ²
Surface de plancher logements	13 500 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département de la Seine-Saint-Denis

65 rue Saint-Germain
93 230 ROMAINVILLE

Parcelle V 145

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 43' 12" 71E Lat. 48° 88' 05" 29N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 ZNIEFF les plus proches sont les prairies humides au Fort de Noisy à 1km à l'ouest et les boisements et les prairies du Parc des Guilands à 1,5km au sud. Voir Annexe 6.a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est le PNR de l'Oise-Pays-de-France situé à 20 km au nord du projet. Voir Annexe 6.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 6.d
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par des enveloppes d'alerte de classe 3 qui ne s'étendent pas sur le site de projet. Voir Annexe 6.e

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Romainville est concernée par deux PPRN: - approuvé en date du 23/10/2001: mouvements de terrain dus à la présence d'anciennes carrières - prescrit en date du 23/07/2001: aléa mouvements de terrain dus au retrait- gonflement des argiles (aléa faible pour le site). Voir Annexes 6.f, 6.g et 6.h
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites BASIAS répertoriés (IDF9302930 et IDF7303896). Voir Annexe 6.i
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune, on note la zone de répartition des eaux de l'Albien. Voir Annexe 6.j
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 6.k
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 1,3 km à l'ouest du secteur de projet. Voir Annexe 6.l
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les sites de la Seine-Saint-Denis (FR1112013) à 1,5 km au sud du site. Voir Annexe 6.m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 2,4 km au sud-est. Il s'agit de l'ensemble formé par 4 Secteurs du quartier Saint-Antoine comportant des murs à pêches de Montreuil. Voir Annexe 6.l

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau. D'après les informations de la base de données du BRGM, la nappe attendu au droit du site est celle baignant la formation du marno-calcaire de Brie. Elle devrait être située aux alentours de la cote 115,2NGF. Voir étude géotechnique en annexe 9.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation du sous-sol, environ 1 300 m ² à 1 400 m ² de terre devront faire l'objet d'une évacuation en filières spécifiques de type ISDI aménagée et ISDN.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors-site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement imperméabilisé dans sa totalité. Le projet prévoit de créer des espaces verts et donc de renforcer la trame verte du quartier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur ces zones.

M

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières énumérées au 5.2.</p> <p>Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est occupé par un bâtiment d'activité.</p> <p>Le projet n'engendre donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.</p> <p>Aucune ICPE n'est exploitée actuellement au droit du site.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Romainville est concernée par deux plans de prévention des risques naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuvé en date du 23/10/2001: mouvements de terrain dus à la présence d'anciennes carrières - prescrit en date du 23/07/2001: aléa mouvements de terrain dus au retrait- gonflement des argiles (aléa faible pour le site). <p>Le site est sujet aux débordement de nappes, il n'y a pas de risque inondation et le risque de sismicité est très faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic environnemental a mis en évidence la présence ponctuelle Dans les sols de métaux HCT, HAP et COT.</p> <p>Au droit des futurs bâtiments, la majorité des terrains impactés sera excavée et évacuée du site lors des travaux de terrassement. Pour les zones de pleine terre, elles seront recouvertes tel que recommandé par des terres saines ou une couche minéralisée.</p> <p>Voir Annexe 11</p>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la phase travaux: la présence d'engins de chantiers sera source de Déplacements et de trafic supplémentaire. - Pendant la phase exploitation : le trafic sera celui d'une zone résidentielle classique. Le nombre de véhicules supplémentaires générés par l'opération a été estimée à 38 véhicules (HPM) et 32 véhicules (HPS), ce qui sera absorbé par la configuration suffisamment importante des voies longeant le site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins.</p> <p>Le personnel intervenant sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé. Une charte chantier à faible nuisance sera imposée à toutes les entreprises du chantier.</p> <p>En phase exploitation, le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique. Le classement en catégorie 4 de l'avenue A. Briand sera pris en compte.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas l'emploi d'explosifs.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses. En phase exploitation, l'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin d'assurer un déplacement aisé et sécurisé des piétons. Un éclairage modéré sur détecteur de présence avec minuteur sera privilégié afin de ne porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés. En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) et les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels).
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents. En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude. Il respectera les règles du PLU en termes de débit de fuite notamment. Les rejets seront effectués dans les réseaux adaptés existants. L'infiltration des eaux de pluie sera privilégiée et étudiée précisément afin de limiter les rejets au réseau. Les espaces verts en pleine terre seront privilégiés et complétés par des espaces verts sur dalle. Dans la mesure du possible, les eaux de pluie pourront être réutilisées pour l'arrosage des espaces verts.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier. En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment), bac de décantation pour le nettoyage des bennes à béton, bac de collecte spécifique pour les déchets dangereux. Des relevés complémentaires seront réalisés pour la détection de l'amiante et du plomb. Les mesures adéquates seront prises lors de la démolition pour l'élimination des déchets et la protection de la population. En phase exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est éloigné de tous les sites relevant du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il n'est dans le champ de visibilité d'aucun monument historique. Il ne portera pas atteinte au patrimoine.</p> <p>Une maison participant à l'identité architecturale de la commune sera conservée afin de préserver l'identité du site.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est occupé par des bâtiments d'activités et du stationnement en surface, le site étant intégralement imperméabilisé.</p> <p>L'usage du site sera modifié en projet immobilier qualitatif comprenant des bâtiments à usage d'habitation avec des cœurs d'îlots paysagers et un établissement d'enseignement privé.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

M

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- Le projet prévoit la création d'espaces verts y compris de pleine terre pour végétaliser le site aujourd'hui complètement imperméabilisé afin de favoriser une plus grande biodiversité. Ces aménagements vont également permettre de créer des espaces perméables et de faciliter l'infiltration des eaux sur ce site.
- La gestion des Eaux Pluviales sera conforme aux règles du PLU.
- La gestion des eaux pluviales sera étudiée afin de minimiser les rejets au réseau (bassin de rétention, réutilisation des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, végétalisation des dalles du plancher haut du parking...).
- Le projet prévoit le démantèlement des ouvrages potentiellement présents sur le site et éventuellement sources de pollutions.
- Le recouvrement ou l'excavation des terres polluées permettra de supprimer toute exposition.
- L'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin de ne pas porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords. Cet éclairage sera sur détecteur de présence et minuterie

Les matériaux utilisés dans le cadre du chantier respecteront le cahier des charges environnemental NF HABITAT HQE L'opération sera certifiée NF HQE. Dans ce cadre, elle sera conçue suivant un cahier des charges axé sur la qualité de vie, la sécurité, le confort d'utilisation, la maîtrise des énergies et des consommations, la gestion des déchets, la prise en compte de la biodiversité, la performance énergétique.

Les futurs habitants seront sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales (gestion des énergies, de l'eau, tri des déchets,...) par une information lors d'une réunion avant livraison de leur appartement puis par la fourniture d'un livret d'accueil retraçant ces bonnes pratiques.

L'opération respectera la RT2012. Les bâtiments seront conçus pour limiter les besoins en énergie primaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'état actuel du site (imperméabilisation totale du sols, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée et quasi exclusivement résidentielle, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet immobilier peut être dispensé d'étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

ML

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Etude géotechnique préliminaire G1PGC ANNEXE 8 : Diagnostic de l'état des milieux ANNEXE 9 : Estimation des volumes et surcoûts pour la gestion des terres excavées ANNEXE 10 : Etude hydrogéologique ANNEXE 11 : Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ANNEXE 12 : Rapport de diagnostic plomb

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



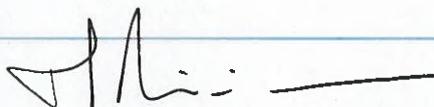
Fait à

Signature

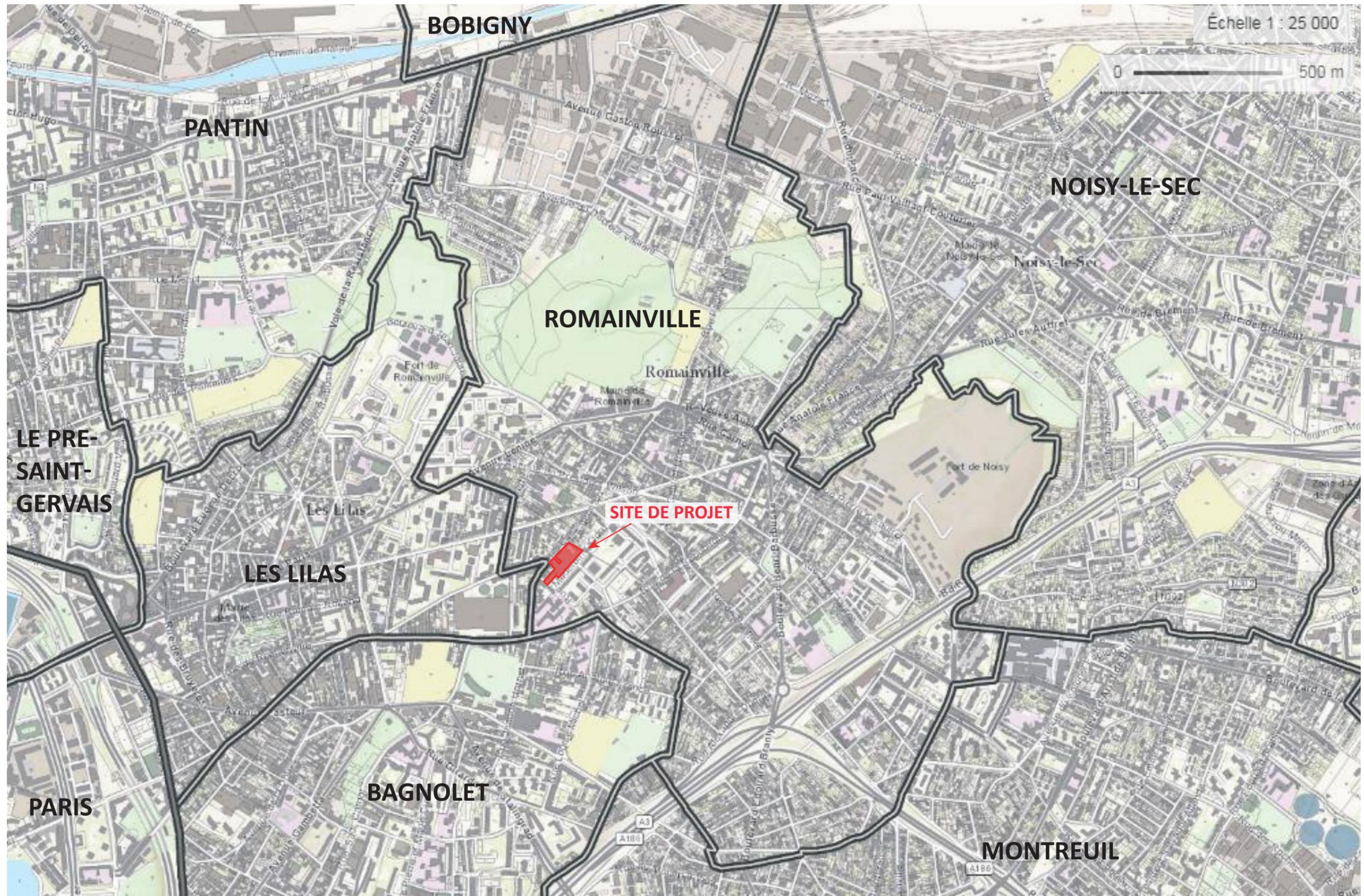
Paris

le.

18/03/2013

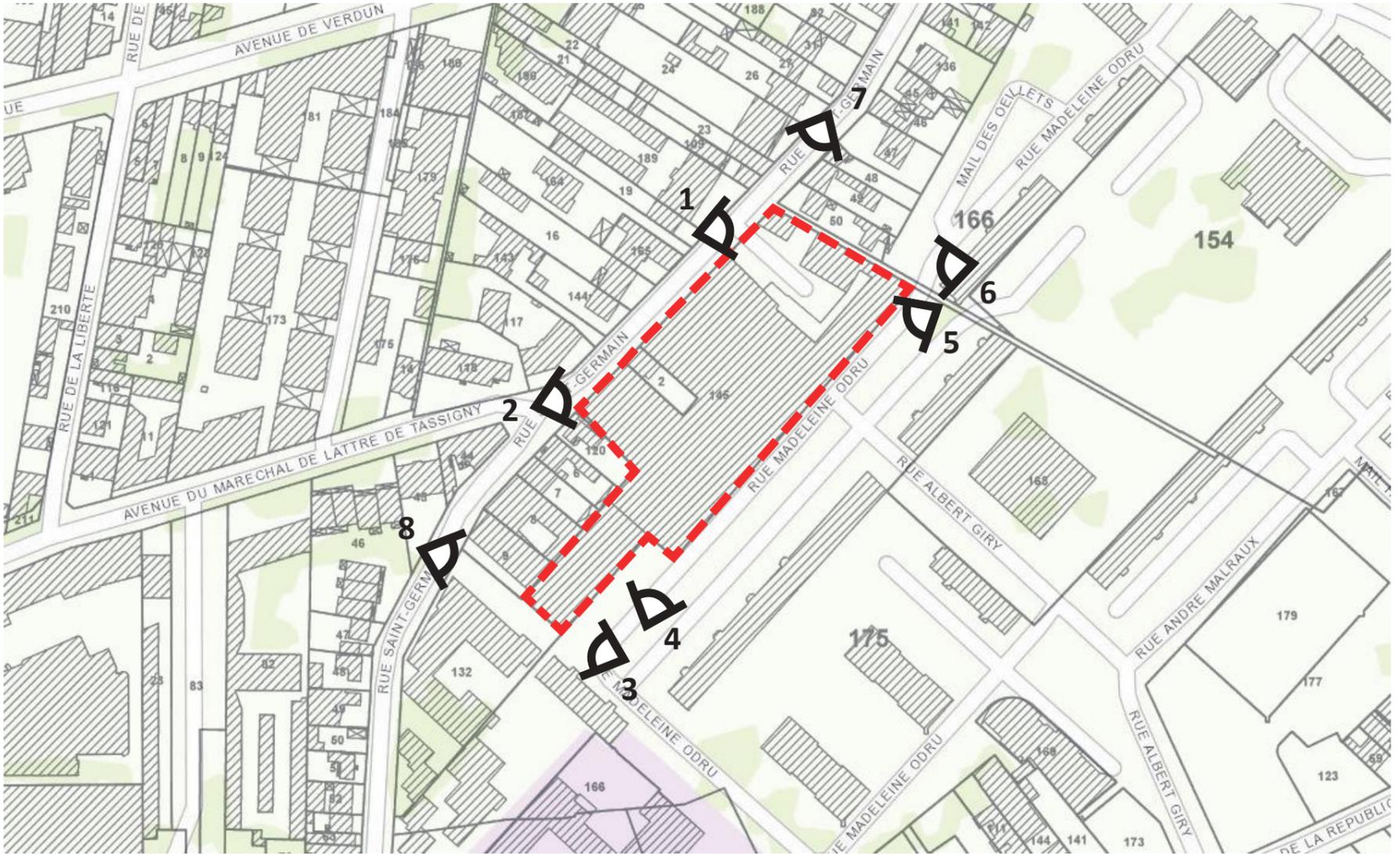


ANNEXE 2



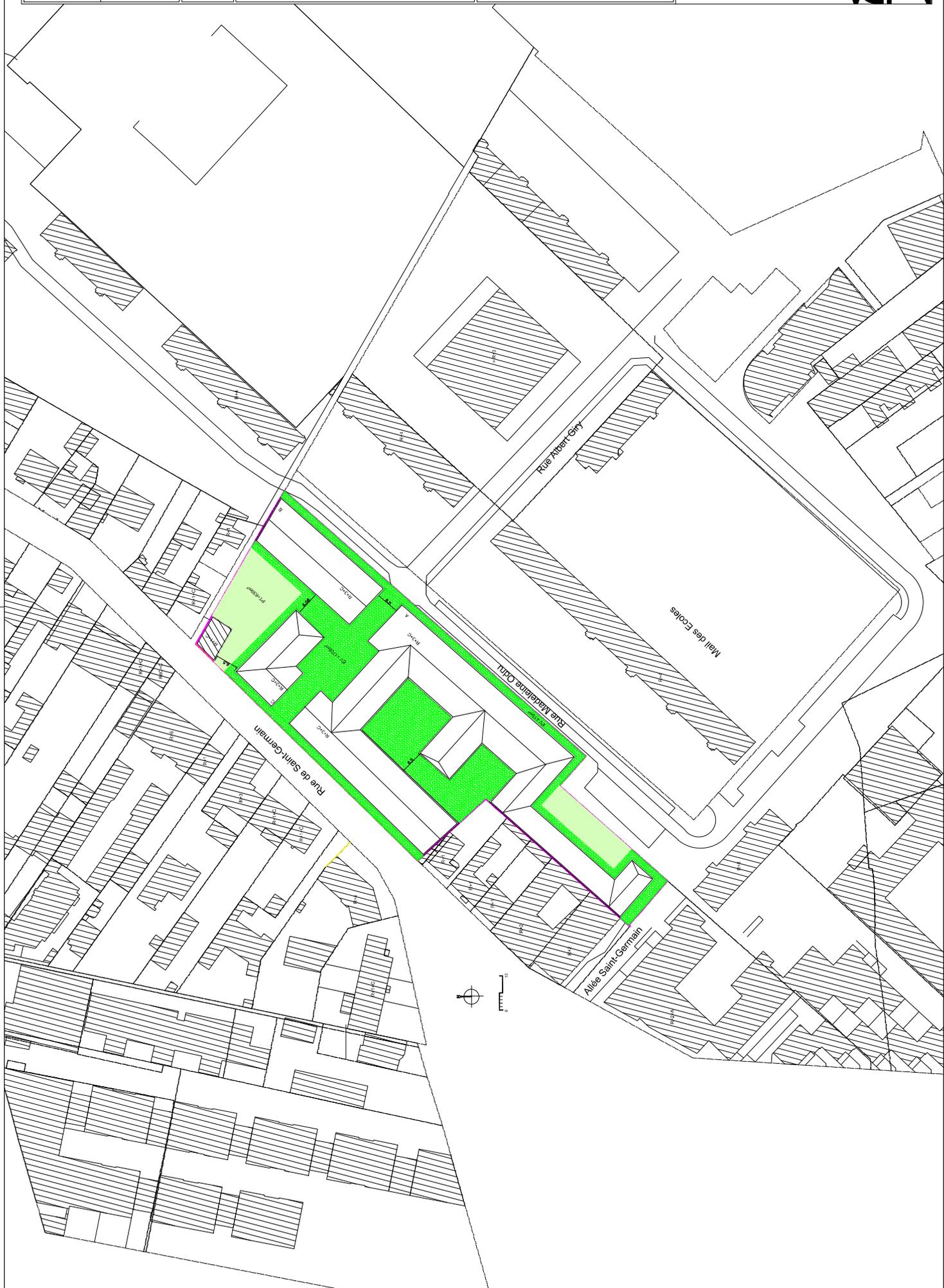
Plan de situation au 1 : 25 000 (Source : Géoportail)

ANNEXE 3



Photographies de la zone d'implantation du projet

Indice:	VERSION-2A
Echelle:	1-1000
Date de création:	17-06-2019

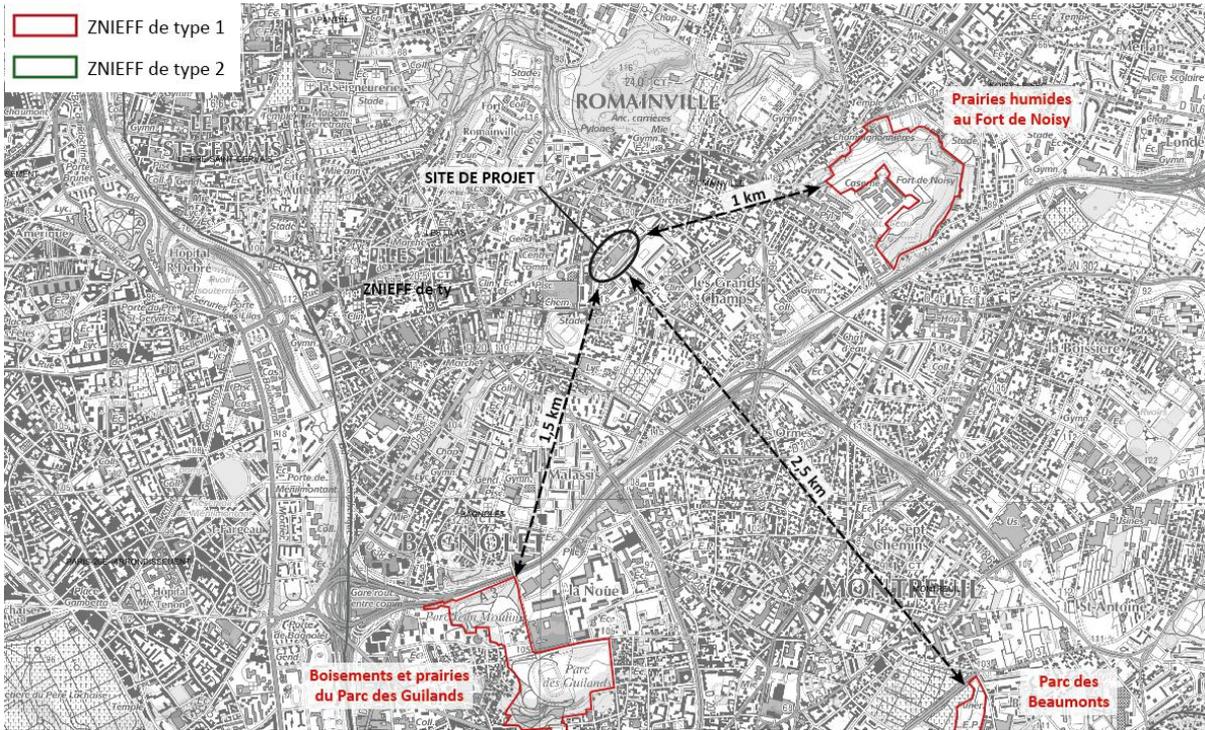


ANNEXE 5



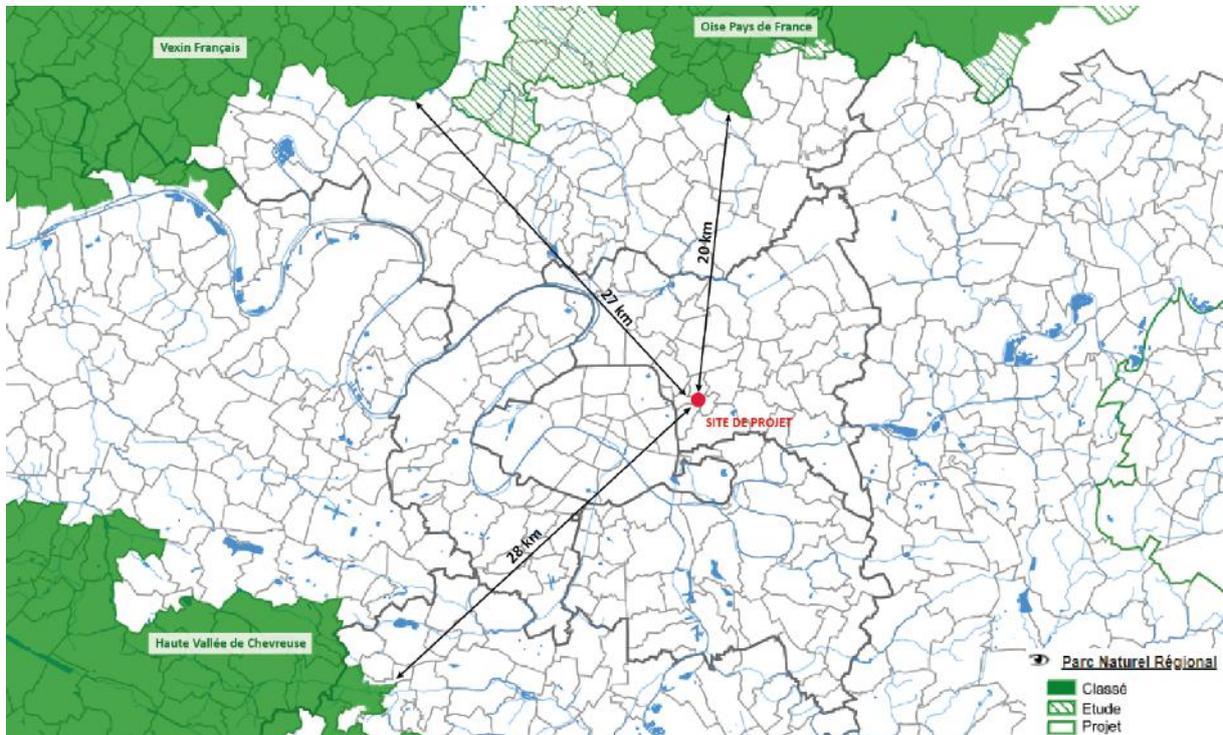
Plan des abords du projet

ANNEXE 06 a



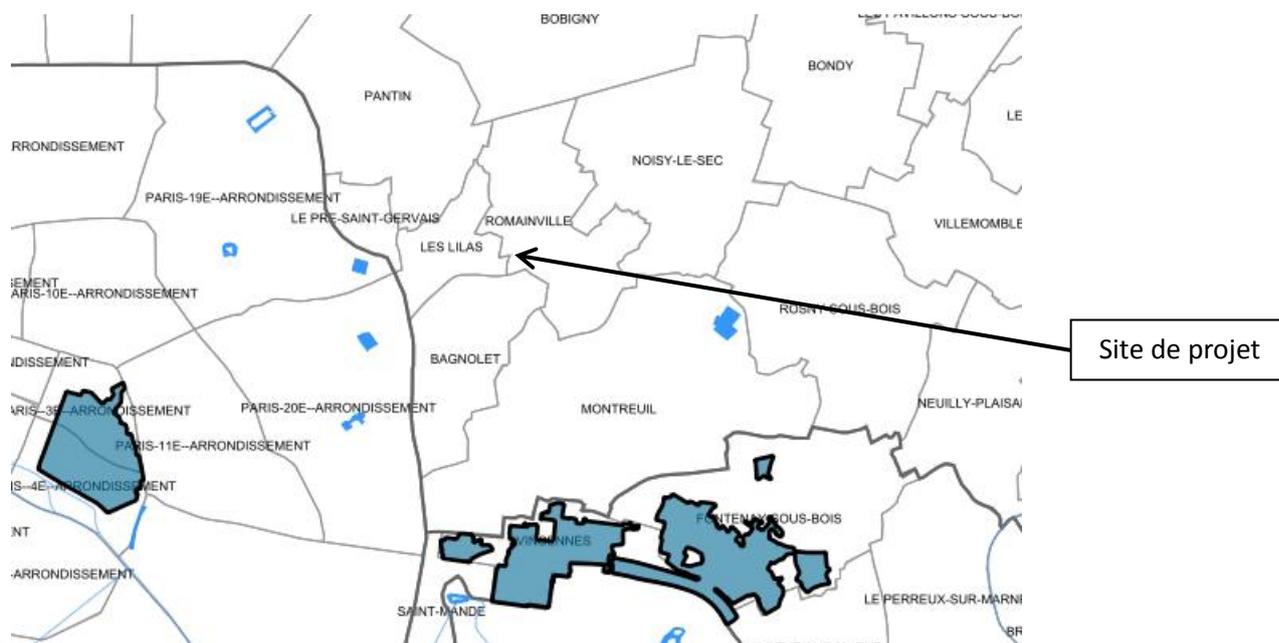
ZNIEFF (Source : DRIEE Ile-de-France)

ANNEXE 06 b



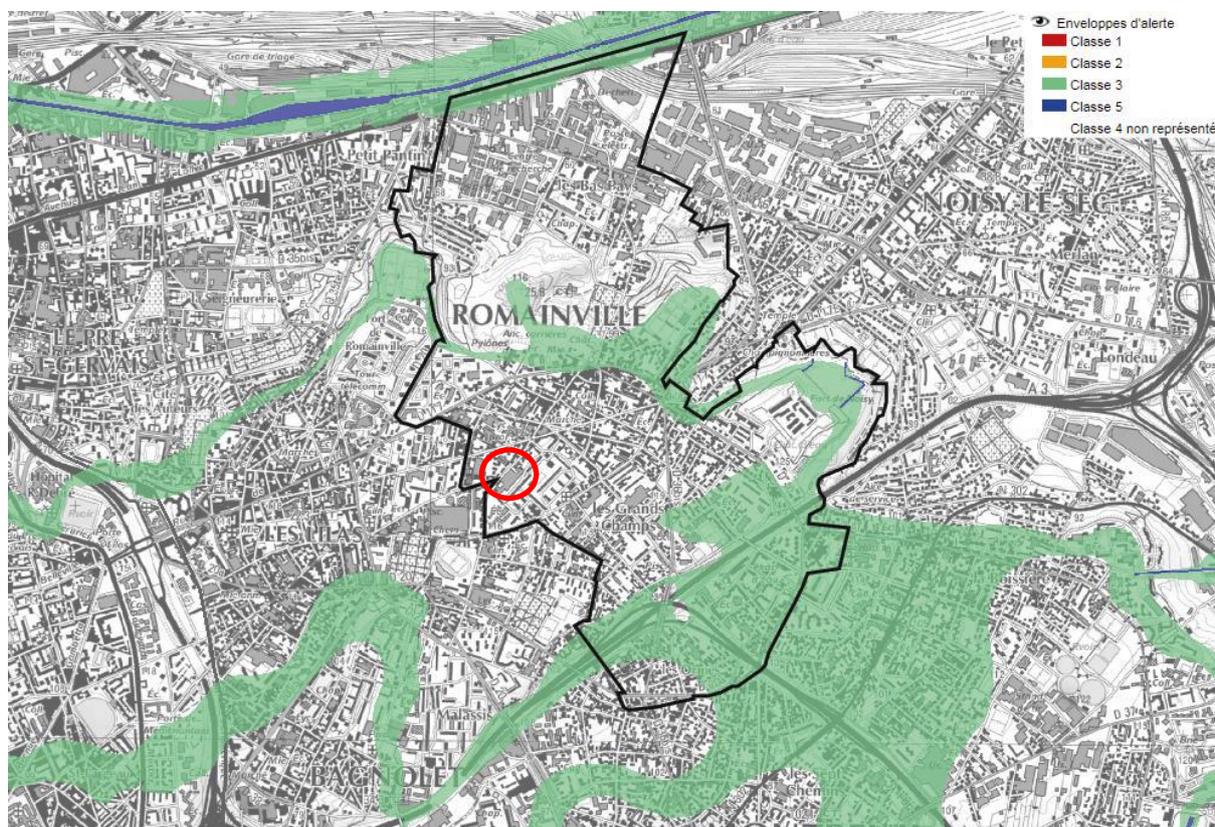
PNR (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 d



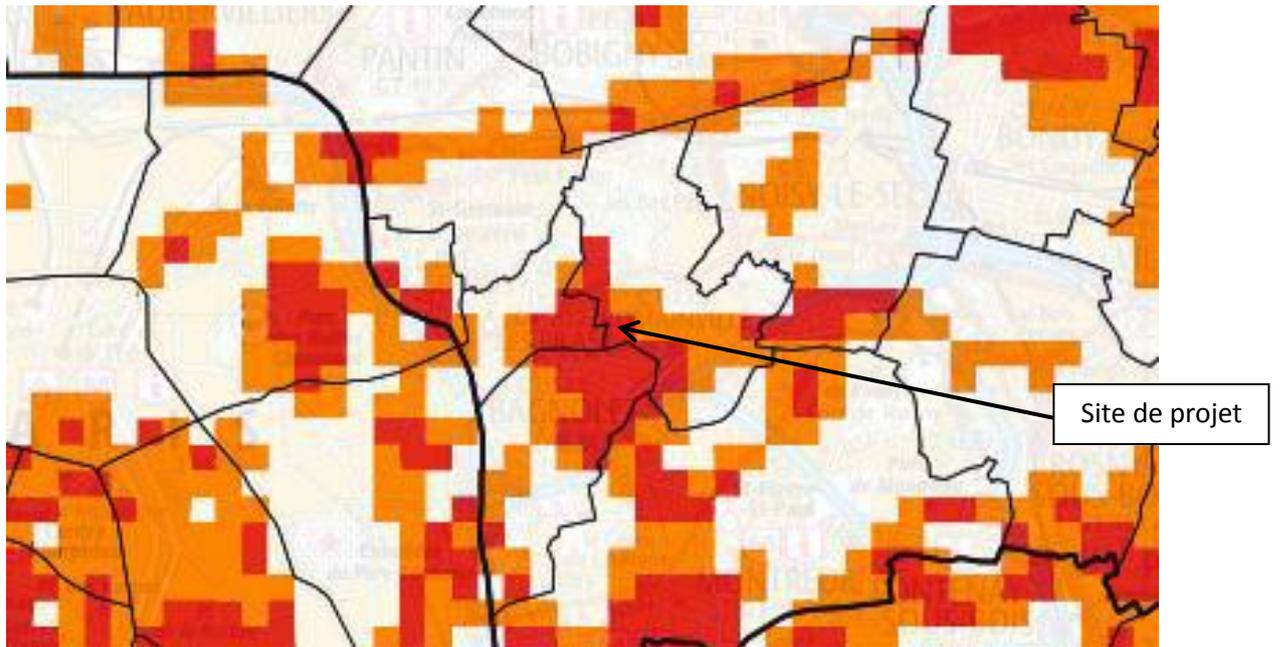
Sites patrimoniaux remarquables (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 e



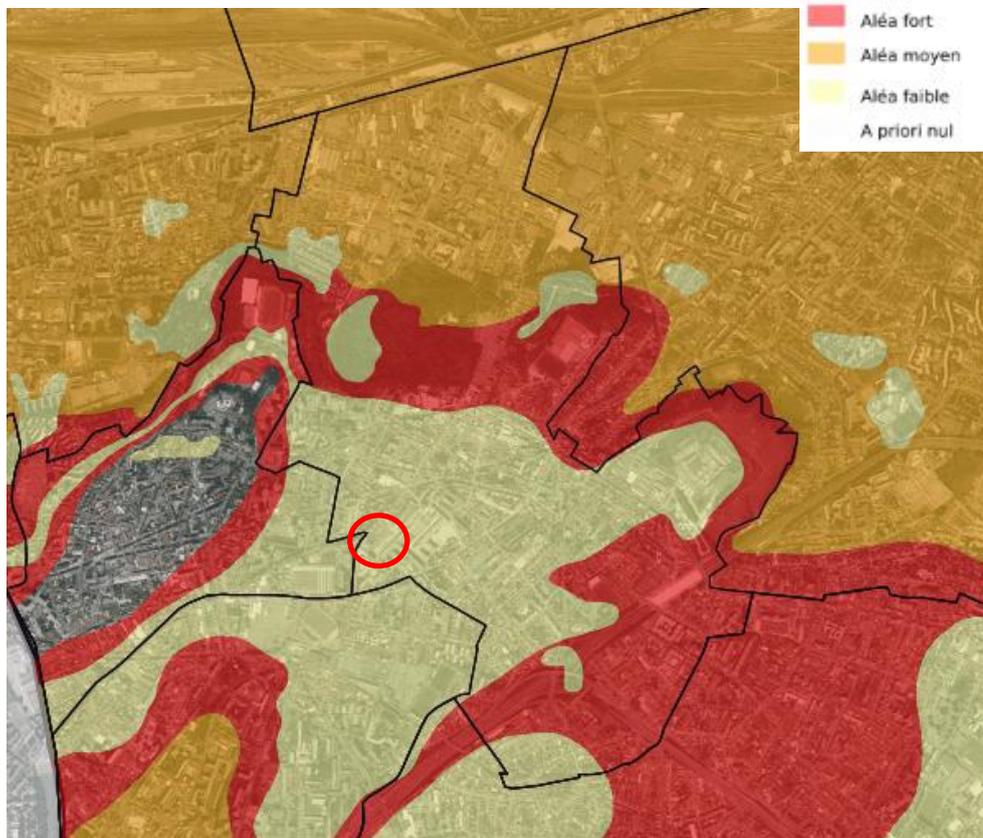
Enveloppes d'alerte zones humides (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 f



Cartographie représentative des risques d'inondation par remontée de nappes (Source : Géorisques)

Annexe 06 g



Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)

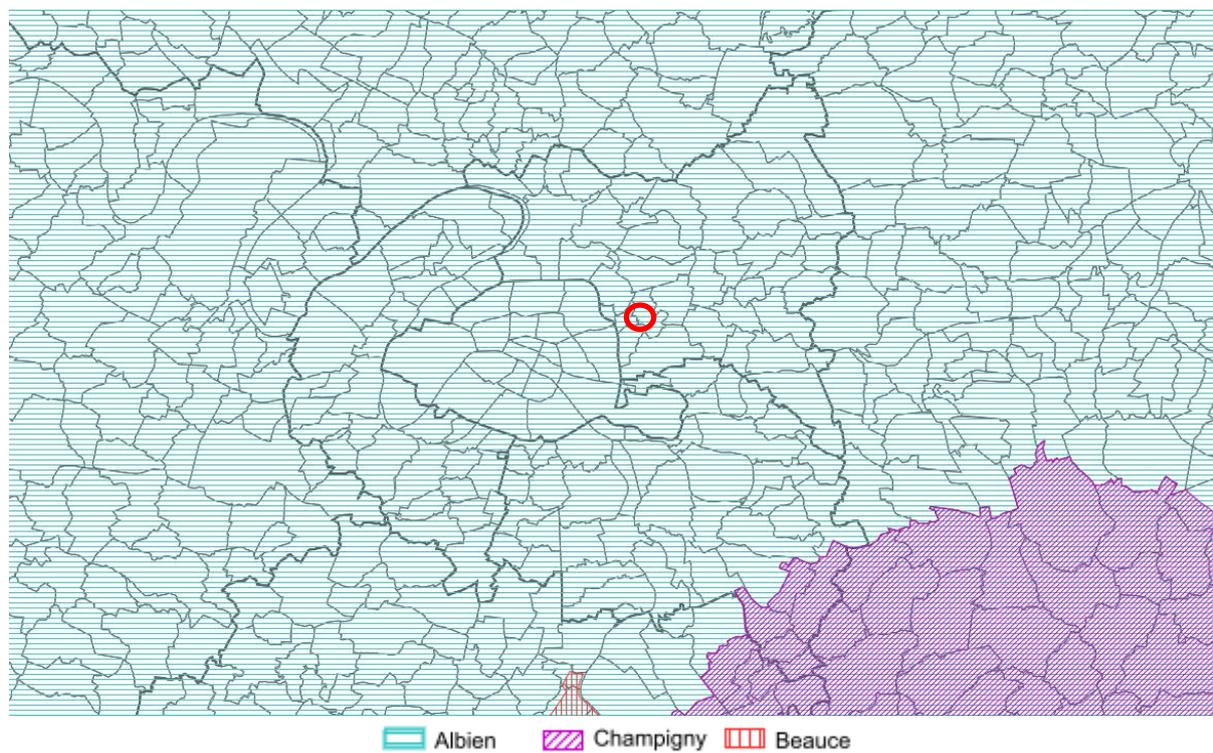
Annexe 06 i



N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site
IDF9302930	Papeterie de Romainville : Lecas et Fils ; RMA	73 rue Saint-Germain	C17.2	Ne sait pas
IDF9303896	Stan Carrosserie	133 rue Saint-Germain	G45.21B	En activité

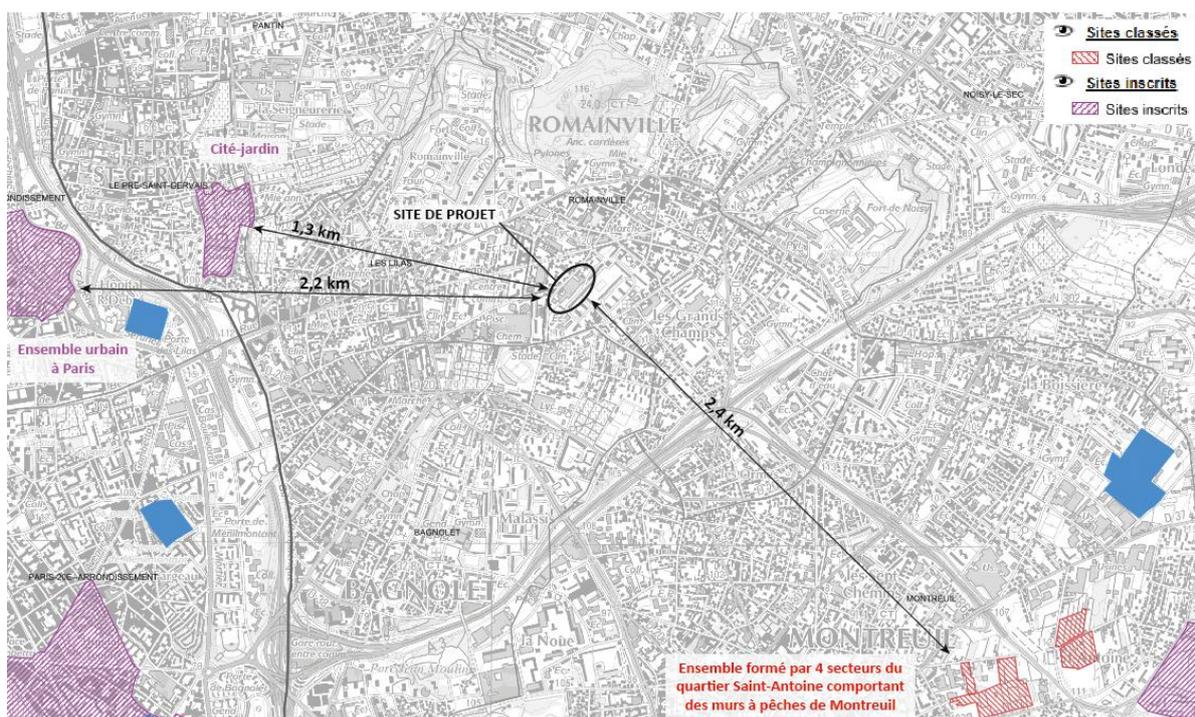
Sites BASIAS (Source : Géorisques)

Annexe 06 j



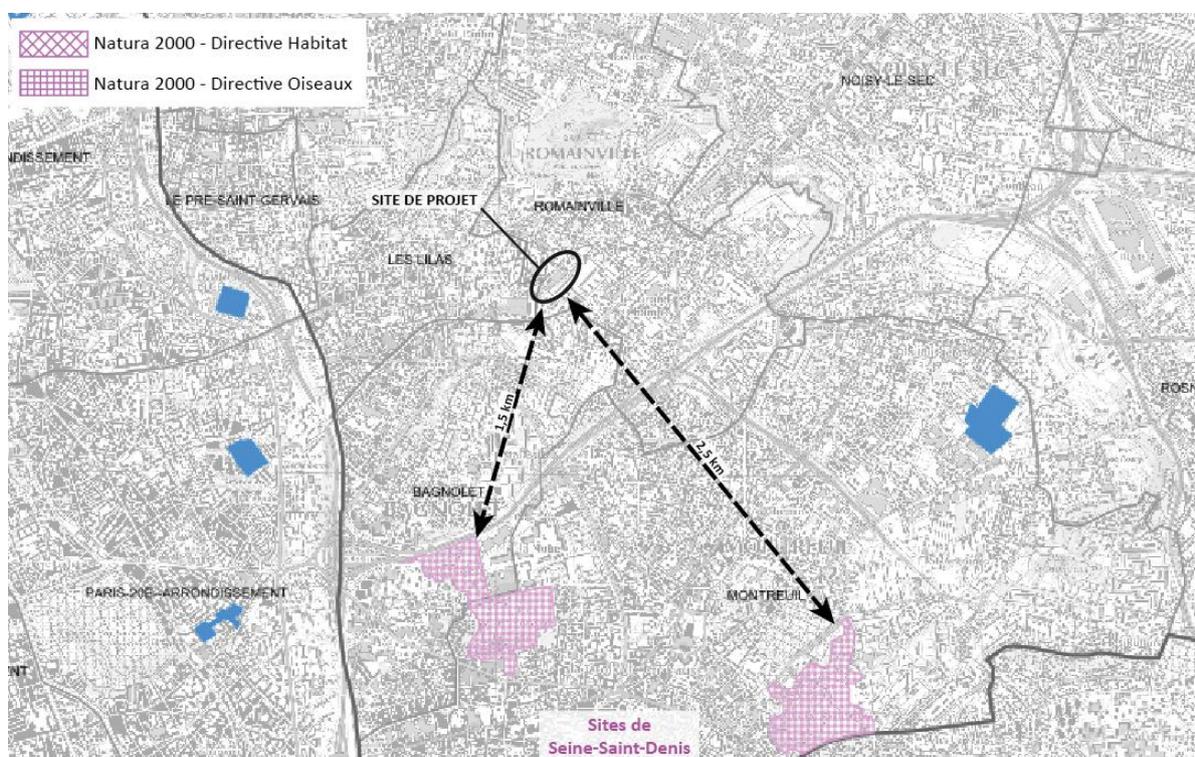
Zone de répartition des eaux (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 l



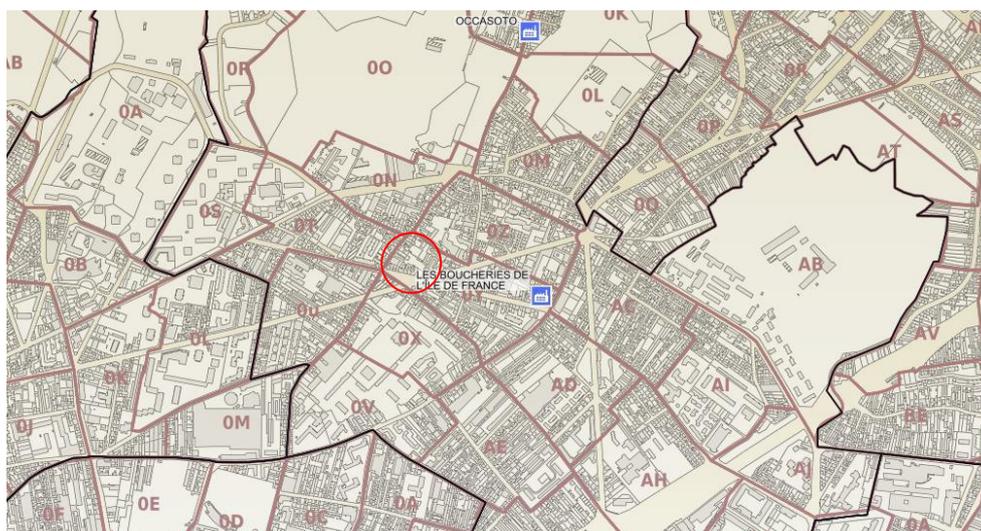
Sites inscrits et sites classés (Source : DRIEE Ile de France)

Annexe 06 m



Sites NATURA 2000 (Source : DRIEE Ile de France)

Annexe 06 n



Nom établissement ⁽¹⁾	Code postal	Commune	Régime en vigueur ⁽²⁾	Statut Seveso
DALKIA (parc BIOCITECH)	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
FAREVA ROMAINVILLE	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
LES BOUCHERIES DE L'ÎLE DE FRANCE	93230	ROMAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso
OCCASOTO	93230	ROMAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso
RH ENVIRONNEMENT EX ABC ENVIRONNEMENT	93230	ROMAINVILLE	Autorisation	Non Seveso
VALORAM	93230	ROMAINVILLE	Enregistrement	Non Seveso

Sites ICPE soumise à autorisation et SEVESO (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 o



Monuments historiques (Source : Atlas des patrimoines)